

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE
Séance du 18 décembre 2017 à 18 h 30
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du lundi 18 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 8 **Absents** : 7 **Votants** : 11

Présents : Carlos BAPTISTA, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Sandrine GINIER, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Absents excusés et représentés : Joseph CLARES par Carlos BAPTISTA, John ENTRESSANGLE par Patrick MEYERE, Nadine MARTIN par Jérôme FRANCOU

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

1- Services municipaux : révision des tarifs pour 2018

Monsieur le maire a proposé de reconduire l'ensemble des tarifs des services municipaux à l'identique par rapport aux tarifs 2017. Il précise qu'en ce qui concerne les tarifs liés au camping du Mousserein et de la piscine, la révision s'effectuera après le réaménagement du camping, avant son ouverture pour la saison 2018. Pour le service eau et assainissement, il rappelle que le conseil municipal s'était engagé à atteindre un prix au m³ de 2.00 € d'ici 2019. Les tarifs ont donc subi les modifications conformément à l'engagement pris selon le détail ci-dessous :

Eau potable :

Abonnement annuel/prise : 31,00 €

Abonnement annuel/appartement : 31,00 €

coût du m³ : 0,60 €

Assainissement :

Abonnement annuel/logement : 45,00 €

coût du m³ : 0,34 €

Les tarifs 2018 sont validés à l'unanimité.

2- Budget 2017/décisions modificatives

Monsieur le maire propose de procéder au réajustement des crédits budgétaires 2017 pour un montant de 496 € en dépenses de fonctionnement.

A la suite, il rappelle le principe d'une dotation annuelle de 150 euros pour chaque classe de l'école au profit des élèves de maternelle et de primaire à l'occasion des fêtes de Noël.

Il indique que, cette année, les enseignantes ont fait remonter la difficulté à utiliser cet argent chez certains fournisseurs du fait de la modalité de paiement (mandat administratif). C'est pourquoi, monsieur le maire propose d'attribuer une subvention globale de 450 euros à la coopérative scolaire ce qui permettra un règlement par chèque et ainsi augmentera l'éventail de commerçants chez qui les marchandises pourront être retirées.

Après lecture du détail des virements de crédits, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives et l'attribution d'une subvention pour la coopérative scolaire.

3- Travaux d'amélioration de la station d'épuration et du réseau d'eau potable/avenant au marché

Monsieur le maire informe les conseillers que les travaux d'amélioration de fonctionnement du réseau d'eau potable et de la station d'épuration sont en cours d'exécution.

D'une part, pour des raisons de sécurité, il propose de remplacer l'installation d'une échelle par la pose d'un escalier avec palier dans le réservoir d'eau potable, ce qui permettra aux employés communaux d'accéder à la chambre des vannes du bassin.

D'autre part, dans le prolongement de la mise en place de la télégestion, il propose l'acquisition d'un logiciel permettant la consultation et le téléchargement des données des postes de télégestion à distance depuis la mairie.

Ces travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un avenant au marché initial avec les entreprises SOPEI et POLDER dont le montant s'élève à 3 190 € H.T. Le nouveau montant du marché passe donc de 28 970 € à 32 160 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'avenant n°1 au lot 3 électromécanique.

4- Maison de la santé/cabinet orthophoniste/conditions d'occupation

Monsieur Patrick MASSOT, maire de la commune s'étant retiré de la salle et n'ayant pas participé aux débats.

Monsieur le premier adjoint au maire rappelle au conseil municipal que l'immeuble de la maison de la santé est dédié à l'accueil des professionnels de santé. Il rappelle que l'orthophoniste partage, depuis juin 2016, le cabinet infirmier déjà loué par deux infirmières.

Il indique qu'un local s'est libéré depuis le départ de l'association de service à la personne, "la clé des âges" et est donc, à ce jour, inoccupé.

Suite à la sollicitation de l'orthophoniste, monsieur l'adjoint au maire propose aux conseillers de lui attribuer ce local en qualité de cabinet de consultation afin de faciliter l'accueil des usagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité (sauf Patrick Massot), accepte la location d'un cabinet de consultation à l'orthophoniste.

5- Mission d'accompagnement pour le réaménagement du camping du Mousserein/approbation du devis

Monsieur Jean-François SABOUL, adjoint au maire, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux débats.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réaménagement du camping du Mousserein présenté lors de séances de travail précédentes. Il indique aux conseillers que cette opération nécessite l'intervention d'un coordonateur dont la mission d'accompagnement comportera le volet : communication (site Internet, balisage), promotion (flyer, lien avec les réseaux sociaux et les partenaires du tourisme) et commercialisation des nouvelles prestations et équipements proposés, ainsi que la préparation de l'ouverture de la saison 2018.

Il donne lecture de la proposition adressée par l'entreprise de Jean-François SABOUL, L'Option, qui correspond à nos critères (mission et délais) et dont le montant s'élève à 4 200 € T.T.C. Il précise que cette mission s'étalera sur une période 7 mois, de décembre 2017 à juin 2018.

A l'unanimité (sauf Jean-François SABOUL), le conseil municipal retient cette proposition pour la mission d'accompagnement au projet du camping.

6- Service d'autorisation du droit des sols/convention avec la CCSB

Monsieur le maire informe l'assemblée de la disparition du service instructeur du droit des sols à compter du 1er janvier 2018. Il indique que la communauté de communes du Sisteronais Buëch a proposé à ses communes membres de gérer un service commun d'Autorisation du Droit des Sols (ADS), en lieu et place du service instruction effectué par les Directions Départementales des Territoires.

Il précise que cette collaboration est formalisée par une convention qui définit les relations entre la CCSB et la commune et qui détermine les conditions de participation aux coûts de fonctionnement de ce service commun.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au service ADS de la CCSB et autorise le maire à signer la convention de mutualisation qui s'y rattache.

7- Informations diverses

Monsieur le maire fait savoir que l'école de Valernes désire bénéficier des installations de la piscine municipale pour des séances de natation scolaire. Le conseil municipal donne son accord de principe et définira les conditions d'accueil ultérieurement au moment de l'établissement du planning d'occupation.

Monsieur le maire donne lecture d'une demande de participation à l'acquisition de matériel pédagogique adressée par le RASED (réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté). Le

coût pour la commune s'éleverait entre 2 et 3 € par élève. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Monsieur le maire rapporte la demande présentée par la principale du collège pour la réfection du marquage au sol qui matérialise le cheminement entre le bâtiment d'enseignement et l'internat. Le conseil municipal dit que ce projet pourrait faire l'objet d'une opération "amende de police" à inscrire au budget 2018.

Le conseil municipal prend connaissance du devis d'un montant de 1 200 € T.T.C. pour l'intervention sur le panneau électronique en vue de sa réparation.

Monsieur le maire informe les conseillers de la tenue de la cérémonie des voeux le samedi 13 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 18 décembre 2017

Le Maire,
Patrick MASSOT

